

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 AVR. 2026DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0438 987 752**

Nom

(en entier) : **DE SMET S.A. ENGINEERS & CONTRACTORS**(en abrégé) : **DSEC**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Granbonpré, 11 - bte 8 - 1435 Mont-saint-Guibert****Objet de l'acte : Approbation des comptes annuels au 31-12-2025 - affectation du résultat -
décharge aux administrateurs**

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2026 :

PREMIERE RESOLUTION

Les rapports de gestion du Conseil d'administration et du Commissaire sont approuvés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve, tels qu'ils lui sont soumis, les comptes annuels et leurs annexes dressés au 31 décembre 2025.

L'Assemblée se range sans réserve à l'avis formulé par le Conseil d'administration et décide de ratifier l'affectation du résultat, telle que déjà présentée dans les comptes annuels.

TROISIEME RESOLUTION

Par vote spécial et séparé, l'Assemblée donne pleine et entière décharge de leur gestion et/ou mandat à l'Administrateur Unique, au Délégué à la Gestion Journalière et au commissaire ayant été en fonction durant l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée se range sans réserve à l'avis formulé par l'Administrateur Unique et décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société RSM Interaudit, représentée par Mr Thomas Ghigny, pour un nouveau terme de 3 ans, soit jusqu'après l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31/12/2028.

L'Assemblée confère tous pouvoirs à la SRL PARSMET MANAGEMENT, Déléguée à la gestion journalière de la Société, représentée par Mr Dimitri de Suray, à l'effet d'accomplir les formalités requises en termes de publications.

PARSMET MANAGEMENT srl,
Délégué à la Gestion journalière,
représentée par Dimitri de Suray

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/05/2026 - Annexes du Moniteur belge